

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT
VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE



INITIEE PAR LA SOCIETE

NEW GO

Agissant de concert avec Montefiore Investment V S.L.P., Monsieur Frédéric Sebag, Monsieur Laurent Sadoun, Monsieur Guy Mamou-Mani, Madame Valérie Benvenuto, SC Double Impact Investissement, Gadax Conseil, Avya Partners, Madame Léa Sebag, Madame Allison Sebag, Monsieur Zacharie Sebag, Monsieur Axel Mamou-Mani, Monsieur Gary Sadoun, Monsieur Michaël Sadoun et D&A

INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES,
FINANCIERES ET COMPTABLES DE LA SOCIETE GROUPE OPEN



Le présent document relatif aux autres informations de la société Groupe Open a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (l'« **AMF** ») le 10 novembre 2020, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et à l'article 6 de son instruction n° 2006-07 du 25 juillet 2006 relative aux offres publiques d'acquisition. Ce document a été établi sous la responsabilité de la société Groupe Open.

Le présent document incorpore, par référence, le document d'enregistrement universel incluant le rapport financier annuel de Groupe Open pour l'exercice social clos le 31 décembre 2019 tel que mis à disposition le 15 avril 2020, ainsi que le rapport financier semestriel de Groupe Open au 30 juin 2020, tel que mis à disposition le 10 septembre 2020.

Le présent document complète la note en réponse relative à l'offre publique d'achat visant les actions de la société Groupe Open initiée par New GO agissant de concert avec Montefiore Investment V S.L.P., Monsieur Frédéric Sebag, Monsieur Laurent Sadoun, Monsieur Guy Mamou-Mani, Madame Valérie Benvenuto, SC Double Impact Investissement, Gadax Conseil, Avya Partners, Madame Léa Sebag, Madame Allison Sebag, Monsieur Zacharie Sebag, Monsieur Axel Mamou-Mani, Monsieur Gary Sadoun, Monsieur Michaël Sadoun et D&A, visée par l'AMF le 10 novembre 2020 sous le numéro n° 20-546, en vertu d'une décision de conformité du même jour (la « **Note en Réponse** »).

Des copies de ce document ainsi que de la Note en Réponse sont disponibles sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site internet de Groupe Open (<https://www.open.global/fr>) et peuvent être obtenues sans frais au siège social de Groupe Open situé 24-32 rue Jacques Ibert – 92300 Levallois Perret.

Un communiqué financier sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'Offre conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

TABLE DES MATIERES

PREAMBULE	3
1. INFORMATIONS GENERALES REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF	4
2. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS DEPUIS LA PUBLICATION DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL	4
2.1 Structure et répartition du capital.....	4
2.2 Gouvernance.....	4
2.3 Déclarations de franchissements de seuils	5
2.4 Opération de croissance externe.....	7
3. COMMUNIQUEES DE PRESSE PUBLIEES DEPUIS LA PUBLICATION DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL	7
4. CALENDRIER DES PROCHAINES PUBLICATIONS FINANCIERES.....	7
5. FACTEURS DE RISQUES	8
6. ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 17 JUIN 2020	8
7. FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES.....	9
8. ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DES INFORMATIONS RELATIVES A GROUPE OPEN	10
ANNEXE - COMMUNIQUEES DE PRESSE ET DONNEES FINANCIERES DIFFUSES PAR LA SOCIETE DEPUIS LA PUBLICATION DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL.....	11

PREAMBULE

Le présent document est établi par la société Groupe Open, société anonyme à conseil d'administration dont le siège social est situé 24-32 rue Jacques Ibert, 92300 Levallois Perret, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 348 975 087 et dont les actions sont admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris (Compartiment C) (« **Euronext Paris** ») sous le code ISIN FR0004050300 et le mnémonique OPN (« **Groupe Open** » ou la « **Société** »), conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, dans le cadre du dépôt de l'offre publique d'achat aux termes de laquelle New GO, une société par actions simplifiée dont le siège social est situé 28 rue Bayard, 75008 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 885 055 608 (« **New GO** » ou l'« **Initiateur** »), agissant de concert avec (i) Montefiore Investment V S.L.P, société de libre partenariat dont le siège social est situé 28, rue Bayard, 75008 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 881 387 583 (« **Montefiore** »), (ii) Monsieur Frédéric Sebag, Monsieur Laurent Sadoun, Monsieur Guy Mamou-Mani, et Madame Valérie Benvenuto, managers fondateurs de Groupe Open (les « **Fondateurs** »), (iii) les sociétés Double Impact Investissement, Gadax conseil et Avya Partners (les « **Holdings Fondateurs** »), (iv) Madame Léa Sebag, Madame Allison Sebag, Monsieur Zacharie Sebag, Monsieur Axel Mamou-Mani (les « **Membres des Groupes Familiaux Sebag et Mamou-Mani** ») et Monsieur Gary Sadoun et Monsieur Michaël Sadoun (les « **Membres du Groupe Familial Sadoun** ») et, ensemble avec les Membres des Groupes Familiaux Sebag et Mamou-Mani, les « **Membres des Groupes Familiaux Fondateurs** ») et (v) la société D&A (« **D&A** ») (ensemble, le « **Concert** »), proposent de manière irrévocable aux actionnaires de Groupe Open d'acquérir leurs actions de la Société au prix de 15,0 euros par action (le « **Prix d'Offre** »), payable exclusivement en numéraire, dans les conditions décrites ci-après (l'« **Offre** »).

L'Offre est consécutive à la mise en concert déclarée entre les membres du Concert résultant de la signature du Protocole d'Investissement (tel que ce terme est défini à la section 1.2.1 de la Note en Réponse).

Conformément aux dispositions de l'article 231-13 du règlement général de l'AMF, l'Offre est présentée par Portzamparc, filiale du Groupe BNP Paribas (l'« **Établissement Présentateur** » ou « **Portzamparc** »), qui garantit la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur relatifs à l'Offre. L'Établissement Présentateur est habilité à fournir des services de prise ferme en France.

À la date du présent document et à la connaissance de la Société, l'Initiateur détient 502.698 actions représentant autant de droits de vote de la Société, représentant 6,22% du capital social et 4,65% des droits de vote de la Société¹, à la suite de l'Acquisition du Bloc Minoritaire (tel que ce terme est défini à la section 1.2.1 de la Note en Réponse) et le Concert détient 3.595.746 actions et 6.129.747 droits de vote de la Société, représentant 44,50% du capital social et 56,73% des droits de vote de la Société².

En conséquence, l'Offre porte sur la totalité des actions de la Société qui sont d'ores et déjà émises, non encore détenues par l'Initiateur, soit, à la date du présent document, un nombre total maximum de 7.577.125 actions de la Société, à l'exclusion (i) des 2.370.408 actions de la Société susceptibles d'être apportées à l'Initiateur dans le cadre des Apports (tel que ce terme est défini à la section 1.2.1 de la Note en Réponse), et (ii) des 622.640 Actions Fondateurs Cédées et des 100.000 Actions Membres du Groupe Familial Sadoun Cédées (tels que ces termes sont définis à la section 1.2.1 de la Note en Réponse).

¹ Sur la base d'un nombre total d'actions existantes de la Société s'élevant à 8.079.823, et d'un nombre total de droits de vote théoriques de 10.804.192, conformément à l'article 223-11 du règlement général de l'AMF, au 31 octobre 2020.

² Sur la base d'un nombre total d'actions existantes de la Société s'élevant à 8.079.823, et d'un nombre total de droits de vote théoriques de 10.804.192, conformément à l'article 223-11 du règlement général de l'AMF, au 31 octobre 2020.

L'Offre porte ainsi au total sur un nombre maximum de 4.484.077 actions de la Société, représentant 55,50% du capital et 41,51% des droits de vote de Groupe Open (sur la base d'un nombre total de 8.079.823 actions et de 10.803.057 droits de vote exerçables au 31 octobre 2020).

Le Prix d'Offre est de 15,0 euros par action Groupe Open, soit un prix identique à celui versé par l'Initiateur au titre de l'Acquisition du Bloc Minoritaire (tel que ce terme est défini à la section 1.2.1 de la Note en Réponse).

L'Offre est soumise au seuil de caducité visé à l'article 231-9, I du règlement général de l'AMF tel que précisé à la section 1.3.7 de la Note en Réponse, étant précisé qu'il est d'ores et déjà acquis que ce seuil de caducité sera atteint à la clôture de l'Offre du fait de la détention actuelle par le Concert de 44,50% du capital et 56,73% des droits de vote de la Société.

Les caractéristiques de l'Offre sont décrites de manière plus exhaustive dans la section 1.3 (« *Caractéristiques de l'Offre* ») de la Note en Réponse.

1. INFORMATIONS GENERALES REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF

Les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de Groupe Open, au sens de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, figurent dans le document d'enregistrement universel intégrant le rapport financier annuel de l'exercice clos le 31 décembre 2019, comprenant le rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019, lesdits comptes et les rapports des commissaires aux comptes y afférents déposés auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 15 avril 2020 (le « **Document d'Enregistrement Universel** »), ainsi que le rapport financier semestriel au 30 juin 2020 incluant les comptes semestriels consolidés condensés au 30 juin 2020, publié le 10 septembre 2020 (le « **Rapport Financier Semestriel** ») qui sont incorporés par référence au présent document. Ces documents sont disponibles sur le site internet de Groupe Open (<https://finance.open.global/fr/documents/rapports-annuels-document-denregistrement-universel>).

2. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS DEPUIS LA PUBLICATION DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

2.1 Structure et répartition du capital

A la date du présent document, le capital social s'élève à 1.349.893,34 euros et est composé de 8.079.823 actions, toutes entièrement libérées et de même catégorie.

A la date du présent document, à la connaissance de la Société, le capital et les droits de vote (exerçables) de la Société sont répartis comme suit, sur la base des chiffres en date du 31 octobre 2020 :

Actionnaires	Situation en capital		Situation en droits de vote	
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
Groupe Familial Sebag	1.594.841	19,74%	2.950.564	27,31%
<i>Dont Frédéric Sebag</i>	1.209.318	14,97%	2.414.336	22,35%
<i>Dont SC Double Impact Investissement</i>	355.000	4,39%	475.182	4,40%

<i>Dont Léa Sebag</i>	7.341	0,09%	14.682	0,14%
<i>Dont Allison Sebag</i>	7.841	0,10%	15.682	0,15%
<i>Dont Zacharie Sebag</i>	15.341	0,19%	30.682	0,28%
Groupe Familial Sadoun	1.009.177	12,49%	1.913.095	17,71%
<i>Dont Laurent Sadoun</i>	1.000.177	12,38%	1.895.095	17,54%
<i>Dont Avya Partners ⁽¹⁾</i>	9.000	0,11%	18.000	0,17%
Groupe Familial Mamou-Mani	367.746	4,55%	553.642	5,12%
<i>Dont Guy Mamou-Mani</i>	185.896	2,30%	360.792	3,34%
<i>Dont Gadax conseil ⁽²⁾</i>	170.850	2,11%	170.850	1,58%
<i>Dont Axel Mamou-Mani</i>	11.000	0,14%	22.000	0,20%
Valérie Benvenuto	121.284	1,50%	209.748	1,94%
Sous-total Fondateurs	3.093.048	38,28%	5.627.049	52,09%
New GO	502.698	6,22%	502.698	4,65%
Sous-total Concert	3.595.746	44,50%	6.129.747	56,74%
Amiral Gestion	762.582	9,44%	762.582	7,06%
Sycomore Asset Management	567.883	7,03%	567.883	5,26%
Financière de l'Echiquier	369.445	4,57%	369.445	3,42%
Public	2.783.032	34,44%	2.973.400	27,52%
Autodétention au titre du contrat de liquidité	1.135	0,01%	0	0,00%
Total	8.079.823	100%	10.803.057	100%

(1) Société détenue par Monsieur Laurent Sadoun et ses enfants.

(2) Société détenue par Monsieur Guy Mamou-Mani.

2.2 Gouvernance

Composition du Conseil d'administration

À la date du présent document, le Conseil d'administration de la Société est composé comme suit :

- Monsieur Frédéric Sebag, Président du Conseil d'administration ;
- Monsieur Guy Mamou-Mani, administrateur ;
- Monsieur Laurent Sadoun, administrateur ;
- Madame Valérie Benvenuto, administratrice ;
- Madame Jessica Ifker-Delpirou, administratrice indépendante ;
- Monsieur Dominique Malige, administrateur indépendant ;
- Madame Souad Hibatallah, administratrice représentant les salariés.

Directeur général

À la date du présent document, le directeur général de la Société est Monsieur Frédéric Sebag.

Gouvernance de la Société en cas de Succès de l'Opération

Sous réserve du Succès de l'Opération (tel que ce terme est défini à la section 1.2.1 de la Note en Réponse), l'Initiateur entend demander à l'assemblée générale des actionnaires de la Société la modification de la composition des organes sociaux de la Société pour refléter son nouvel actionnariat, conformément aux principes prévus dans le Pacte d'Associés (tel que ce terme est défini à la section 7.2 de la Note en Réponse).

Ainsi, le Conseil d'administration de la Société comprendrait New GO en qualité de membre, le règlement intérieur du Conseil d'administration de la Société serait modifié pour aligner, dans les limites permises par la loi, les limitations de pouvoir imposées à la direction générale de la Société (et nécessitant l'autorisation préalable du Conseil d'administration de la Société) sur la liste des décisions stratégiques soumises à l'approbation préalable du Comité Stratégique de l'Initiateur (tel que ce terme est défini à la section 7.2 de la Note en Réponse), et la composition des comités du Conseil d'administration de la Société serait ajustée pour comprendre New GO.

La direction de la Société resterait assurée par Monsieur Frédéric Sebag en qualité de président-directeur général de la Société.

La Société continuerait de se conformer aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées publié par MiddleNext. Les administrateurs indépendants actuels de la Société seront maintenus dans leurs fonctions. La Société a par ailleurs l'intention de proposer à l'assemblée générale des actionnaires de la Société, la nomination d'au moins une administratrice indépendante supplémentaire.

2.3 Déclarations de franchissements de seuils

Depuis le 1^{er} janvier 2020 et à la date du présent document, l'AMF et la Société ont reçu les déclarations de franchissements de seuils légaux suivantes (étant précisé que les statuts de la Société ne prévoient pas de seuils statutaires à la date du présent document) :

Actionnaire	Date du franchissement	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Franchissement déclaré à la baisse ou à la hausse
Amiral Gestion	4 février 2020	443.692	5,18%	4,11%	Franchissement à la hausse du seuil légal de 5% du capital
Amiral Gestion	26 février 2020	564.787	6,59%	5,24%	Franchissement à la hausse du seuil légal de 5% des droits de vote
Financière de l'Echiquier	20 juillet 2020	519.800	6,07%	4,82%	Franchissement à la baisse du seuil légal de 5% des droits de vote
New GO	23 juillet 2020	502.698	6,22%	4,66%	Franchissement à la hausse du seuil légal de 5% du capital

Financière de l'Echiquier	1 ^{er} septembre 2020	369.445	4,57%	3,42%	Franchissement à la baisse du seuil légal de 5% du capital
New GO (pour le compte du Concert)	2 octobre 2020	3.595.746	44,50%	56,73%	Franchissement à la hausse des seuils légaux de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 30% et 1/3 du capital, et 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 30%, 1/3 et 50% des droits de vote

2.4 Opération de croissance externe

Depuis la date du Rapport Financier Semestriel, Groupe Open a annoncé le 1^{er} octobre 2020 avoir conclu un accord de négociation exclusive pour une prise de participation majoritaire dans le capital de la société Neos-SDI, société de conseil et d'ingénierie informatique, spécialiste de l'environnement Microsoft. Ce rapprochement a pour objectif de faciliter l'accès au digital IT en s'appuyant sur les technologies Microsoft.

Neos-SDI réalise un chiffre d'affaires de 15 millions d'euros avec un résultat à l'équilibre. La société emploie plus de 180 collaborateurs, répartis sur 4 agences en France (Paris, Lyon, Dijon, Toulouse).

Neos-SDI déploie son activité sur 4 piliers :

- Définition et mise en œuvre de la stratégie digitale,
- Accompagnement des projets métiers,
- Adaptation du système d'information aux évolutions techniques,
- Réalisation du maintien en condition opérationnel du système d'information.

3. COMMUNIQUES DE PRESSE PUBLIES DEPUIS LA PUBLICATION DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

Les communiqués de presse publiés depuis la publication du Rapport Financier Semestriel le 10 septembre 2020 figurent en Annexe du présent document, et sont également disponibles sur le site internet de la Société (<https://finance.open.global/fr/communiqués/communiqués-2020>).

Les communiqués de presses diffusés par Groupe Open depuis la publication du Rapport Financier Semestriel sont les suivants :

Date	Titre du communiqué
1 ^{er} octobre 2020	Groupe Open signe un accord de négociation exclusive avec la société Neos-SDI
2 octobre 2020	Signature d'un protocole d'investissement dans le cadre du projet d'offre publique d'achat visant les actions Groupe Open
6 octobre 2020	Dépôt du projet de Note en Réponse
15 octobre 2020	Chiffre d'affaires du 3 ^{ème} trimestre 2020

4. CALENDRIER DES PROCHAINES PUBLICATIONS FINANCIERES

Chiffre d'Affaires Annuel 2020 : Jeudi 21 Janvier 2021

Résultats Annuels 2020 : Mercredi 24 Mars 2021

5. FACTEURS DE RISQUES

Les facteurs de risques relatifs à la Société sont décrits dans le Document d'Enregistrement Universel (à la section IV.1.3) et dans le Rapport Financier Semestriel (à la section 8). La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur les activités, la situation financière, les résultats ou les perspectives de la Société. La Société n'a pas connaissance, à la date du présent document, d'autres risques opérationnels ou financiers significatifs concernant la Société. Néanmoins, des risques non encore identifiés ou considérés comme significatifs par la Société, à la date du présent document, pourraient également avoir un effet défavorable significatif.

6. ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 17 JUIN 2020

L'assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 17 juin 2020 a adopté les résolutions suivantes :

De la compétence de l'assemblée générale ordinaire

- Approbation de l'arrêté des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019,
 - . Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
 - . Rapport sur le gouvernement d'entreprise,
 - . Communication aux actionnaires de l'impact de l'épidémie COVID-19,
 - . Rapports des Commissaires aux comptes,
 - . Approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019,
 - . Affectation du résultat,
 - . Ratification et approbation des conventions visées dans le rapport spécial
- Approbation des informations mentionnées à l'article L. 225-37-3 I du Code de commerce figurant dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise ;
- Approbation de la rémunération totale allouée aux administrateurs non dirigeants au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Approbation de la politique de rémunération des administrateurs non dirigeants au titre de l'exercice 2020 ;
- Fixation du montant global de la rémunération à allouer au Conseil d'Administration pour l'exercice en cours ;
- Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à Monsieur Frédéric Sebag, Président Directeur Général au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à Monsieur Guy Mamou-Mani, Directeur Général Délégué au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Approbation des principes et critères de détermination, de répartition, et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toutes natures attribuables à Monsieur Frédéric Sebag, en raison de son mandat de Président Directeur Général au titre de l'exercice 2020 ;
- Approbation des principes et critères de détermination, de répartition, et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toutes natures attribuables à Monsieur Guy Mamou-Mani, en raison de son mandat de Directeur Général Délégué au titre de l'exercice 2020 ;
- Echéance du mandat d'administratrice de Madame Valérie BENVENUTO : renouvellement de son mandat ;
- Echéance du mandat d'administrateur de Monsieur Dominique MALIGE : renouvellement de son mandat ;

- Autorisation à conférer au Conseil d'Administration pour procéder au rachat par la société de ses propres actions ;

De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

- Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la société et des valeurs mobilières (titres de capital) donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;

- Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la société et des valeurs mobilières (titres de capital) donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par une offre au public ;

- Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la société et des valeurs mobilières (titres de capital) donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires ;

- Autorisation au Conseil d'Administration, en cas d'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières (titres de capital) donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, de fixer le prix d'émission selon les modalités fixées par l'assemblée générale ;

- Délégation au Conseil d'Administration à l'effet, en cas d'augmentation de capital avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'augmenter le nombre de titres à émettre ;

- Délégation de pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières (titres de capital) donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ;

- Délégation au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par voie d'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières (titres de capital) donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, destinés à rémunérer des titres apportés à une offre publique d'échange

- Limitation globale des autorisations ;

- Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital de la société par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes ;

- Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une augmentation du capital par émission d'actions réservées aux salariés adhérents à un plan d'épargne entreprise en application de l'article L. 225-129-6 alinéa 2 du Code de commerce ;

- Autorisation donnée au Conseil d'Administration pour réduire le capital social par annulation d'actions propres ;

- Délégation de compétence au Conseil d'Administration dans les conditions légales et réglementaires, à l'effet de réduire le capital social par voie d'offre publique de rachat d'actions ;

- Autorisation au Conseil d'Administration de consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions ;

- Pouvoirs pour les formalités.

7. FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

L'impact de la crise sanitaire du Covid-19 est présenté à la note 3.1 aux états financiers consolidés semestriels présentés dans le Rapport Financier Semestriel. Il est précisé que concernant les événements postérieurs au 30 juin 2020, la Société a mis tout en œuvre pour appliquer scrupuleusement les consignes et recommandations des autorités gouvernementales et sanitaires relatifs à l'épidémie du Covid-19.

La Société n'a pas connaissance, à la date du présent document, d'autres risques opérationnels ou financiers significatifs.

A la connaissance de la Société, il n'existe, à la date du présent document, aucun litige, procédure d'arbitrage, ou fait exceptionnel autre que l'épidémie du Covid-19.

8. ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DES INFORMATIONS RELATIVES A GROUPE OPEN

« J'atteste que le présent document, qui a été déposé le 10 novembre 2020 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, et qui sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'Offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers et par l'instruction n° 2006-07 de l'Autorité des Marchés Financiers, dans le cadre de l'Offre initiée par New Go, agissant de concert avec Montefiore Investment V.S.L.P., Monsieur Frédéric Sebag, Monsieur Laurent Sadoun, Monsieur Guy Mamou-Mani, Madame Valérie Benvenuto, SC Double Impact Investissement, Gadax Conseil, Avya Partners, Madame Léa Sebag, Madame Allison Sebag, Monsieur Zacharie Sebag, Monsieur Axel Mamou-Mani, Monsieur Gary Sadoun, Monsieur Michaël Sadoun et D&A, et visant les actions de la société Groupe Open.

Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée ».

Monsieur Frédéric Sebag
Président Directeur Général de Groupe Open

ANNEXE - COMMUNIQUES DE PRESSE ET DONNEES FINANCIERES DIFFUSES PAR LA SOCIETE DEPUIS LA PUBLICATION DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL



Communiqué de presse

Groupe Open signe un accord de négociation exclusive avec la société Neos-SDI

Paris, le 1er Octobre 2020 – Groupe Open (ISIN : FR 0004050300 ; segment *NextEconomy* – 972, services informatiques), Entreprise de Services du Numérique, annonce être entré en négociation exclusive pour une prise de participation majoritaire au capital de la société **Neos-SDI**, société de conseil et d'ingénierie informatique, spécialiste de l'environnement Microsoft.

Neos-SDI, Faciliter l'accès au Digital IT en s'appuyant sur les technologies Microsoft

Neos-SDI, réalise un chiffre d'affaires de 15 millions d'euros avec un résultat à l'équilibre. La société emploie plus de 180 collaborateurs, répartis sur 4 agences en France (Paris, Lyon, Dijon, Toulouse).

Neos-SDI déploie son activité sur 4 piliers :

- Définition et mise en œuvre de la stratégie digitale
- Accompagnement des projets métiers
- Adaptation du système d'information aux évolutions techniques
- Réalisation du maintien en condition opérationnel du système d'information

Un rapprochement en ligne avec la stratégie de Groupe Open

La crise inédite liée au Covid-19 a bousculé les habitudes de travail. Il a fallu repenser la collaboration et déployer rapidement des outils permettant à chacun de disposer d'un environnement de travail accessible, collaboratif et performant ; environnement notamment adressé par les solutions Microsoft.

« Nous sommes ravis de ce rapprochement qui, dans le cadre de notre stratégie de partenariat Microsoft, vient étoffer notre offre (notamment sur le Modern Workplace (O365) et les services managés autour du Cloud Azure) et enrichir les trajectoires d'évolution de carrière de nos collaborateurs. » déclarent Frédéric Sebag, co-Président d'Open et Eric Decroix, Directeur Partenariat Microsoft.

Neos-SDI - an Open Company - intègre la Direction IT Services de Groupe Open, dirigée par Hervé Skornik

Au sein de la Direction IT Services, Neos-SDI devient une entité à part entière, dirigée par son manager actuel, Eric Ferriere.

En s'adossant à Groupe Open, Neos-SDI va renforcer son positionnement de leader technologique et accompagner ses clients dans leurs projets IT et plus globalement dans leur transformation digitale.

« Ce rapprochement va renforcer notre capacité d'action et ouvrir à nos collaborateurs comme à nos clients de nouvelles perspectives » ajoute Eric Ferrière, Directeur Général de Neos-SDI.

A propos de Neos-SDI

Avec plus de 180 collaborateurs et un chiffre d'affaires de 15 M€ en 2019, Neos-SDI est un spécialiste des technologies Microsoft, parmi les leaders en France.

Neos-SDI accompagne les entreprises et les organisations dans leur transformation digitale avec une offre de services centrée sur les technologies Microsoft. Son objectif : **Répondre aux enjeux du Digital IT.**

Neos-SDI est portée par des valeurs d'excellence, d'engagement et de pragmatisme vouées à la **qualité de service** et un engagement sociétal fort.

Pour en savoir plus sur Neos-SDI : www.neos-sdi.com

Contacts presse : contact@neos-sdi.com

A propos de Groupe Open

Avec **3645 collaborateurs** et un chiffre d'affaires de **304 M€** en 2019, Groupe Open se positionne comme un **acteur majeur des services du numérique** et intervient principalement en France (international Luxembourg et Roumanie).

Open accompagne les entreprises et les organisations dans leur transformation, avec une offre IT et digitale, pour répondre aux enjeux de leurs nouveaux Business Model avec une garantie de contrôle et de coûts maîtrisés dans un contexte de Time to Market et d'agilité.

Open inscrit sa démarche dans une logique d'avenir par la mise en œuvre de ses valeurs d'entreprise : Pertinence, Audace, Ethique & Responsabilité, Passion et Engagement et son engagement sociétal.

Pour en savoir plus sur Open : www.open.global

Nathalie Mrejen – Communication

Tel : 01 71 06 31 28

nathalie.mrejen@open-groupe.com

Relations médias - Agence Wellcom – Julie Vautrin & Camille Ruols - Tél.: 01 46 34 60 60

julie.vautrin@wellcom.fr | camille.ruols@wellcom.fr



Communiqué de presse

Signature d'un protocole d'investissement dans le cadre du projet d'offre publique d'achat visant les actions Groupe Open

Paris, le 2 octobre 2020 – Groupe Open (ISIN : FR 0004050300 ; segment *NextEconomy* – 972, services informatiques), Entreprise de Services du Numérique, annonce la signature ce jour d'un protocole d'investissement (le « Protocole d'Investissement ») entre notamment Frédéric Sebag, Laurent Sadoun, Guy Mamou-Mani, Valérie Benvenuto (les « Fondateurs »), New GO et Montefiore Investment V S.L.P., aux termes duquel les signataires (en ce compris les holdings et membres du groupe familial de certains fondateurs) ont déclaré agir de concert vis-à-vis de Groupe Open (le « Concert »).

Le Concert détient à ce jour 3.595.746 actions et 6.129.747 droits de vote représentant 44,50% du capital et 56,73% des droits de vote de Groupe Open³.

Il est rappelé que les Fondateurs et Montefiore Investment V S.L.P. avaient engagé des discussions qui ont abouti à la conclusion d'un accord de négociations exclusives (*memorandum of understanding*) (le « MoU ») le 22 juillet 2020 en vue de l'acquisition par l'intermédiaire de New GO, une société créée pour les besoins de l'opération agissant au nom du Concert (l' « Initiateur »), de l'intégralité du capital social de Groupe Open à un prix par action de 15,0 euros (l' « Opération »)⁴.

Dans ce contexte, conformément aux termes du MoU et une fois le processus d'information-consultation du comité social et économique central de Groupe Open achevé, les Fondateurs et Montefiore Investment V S.L.P. ont souhaité définir dans le Protocole d'Investissement les conditions particulières devant s'appliquer entre eux pour organiser leurs investissements respectifs au sein de New GO ainsi que leurs engagements respectifs dans le cadre de l'Opération.

Du fait de la signature du Protocole d'Investissement (et de la mise en concert qui en résulte), le Concert a franchi à la hausse le seuil de 30% du capital et des droits de vote de Groupe Open. En raison de ce franchissement de seuil et en application des dispositions de l'article 234-2 du règlement général de l'AMF, New GO (agissant pour le compte du Concert) est tenu de déposer un projet d'offre publique d'achat obligatoire visant l'intégralité des actions Groupe Open (l' « Offre »).

Conformément aux dispositions de l'article 231-19 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l' « AMF »), le Conseil d'administration de Groupe Open se réunira dans les prochains jours afin d'émettre un avis motivé sur l'intérêt de l'Offre et sur les conséquences de celle-ci pour Groupe Open, ses actionnaires et ses salariés, sur la base notamment du rapport de l'expert indépendant (le cabinet Crowe HAF, représenté par Olivier Grivillers) et des recommandations du comité *ad hoc*.

Il est prévu que Portzamparc, filiale du groupe BNP Paribas, agissant en qualité d'établissement présentateur de l'Offre, dépose ensuite, conformément aux dispositions de l'article 231-13 du règlement général de l'AMF, le projet de note d'information de l'Initiateur auprès de l'AMF. Les termes et modalités

³ Sur la base d'un nombre total d'actions existantes de la Société s'élevant à 8.079.823, et d'un nombre total de droits de vote théoriques de 10.804.588, conformément à l'article 223-11 du règlement général de l'AMF, au 30 septembre 2020.

⁴ Pour plus de détails, voir le communiqué de presse en date du 22 juillet 2020

de l'Offre (en ce compris les principaux termes et modalités du Protocole d'Investissement) seront décrits de manière détaillée dans le projet de note d'information de l'Initiateur qui sera mis en ligne sur les sites internet de Groupe Open (<https://finance.open.global/fr>) et de l'AMF (www.amf-france.org) et qui pourra être obtenu sans frais auprès de New GO (28 rue Bayard, 75008 Paris) et de Portzamparc BNP Paribas Group (16 rue de Hanovre, 75002 Paris).

Par ailleurs, le projet de note en réponse de Groupe Open, qui inclura notamment le rapport de l'expert indépendant et l'avis motivé du Conseil d'administration sur l'Offre, sera déposé auprès de l'AMF, conformément aux dispositions de l'article 231-26 du règlement général de l'AMF, en même temps que le projet de note d'information de l'Initiateur. Le projet de note en réponse sera disponible sur les sites internet de Groupe Open (<https://finance.open.global/fr>) et de l'AMF (www.amf-france.org) et pourra être obtenu sans frais auprès de Groupe Open (24-32 rue Jacques Ibert, Carré Champerret, 92300 Levallois-Perret).

Il est précisé que la réalisation de l'Offre reste soumise à la déclaration de conformité de l'AMF sur le projet d'Offre.

A propos de Groupe Open

Avec **3645 collaborateurs** et un chiffre d'affaires de **304 M€** en 2019, Groupe Open se positionne comme un **acteur majeur des services du numérique** et intervient principalement en France (international Luxembourg et Roumanie).

Groupe Open accompagne les entreprises et les organisations dans leur transformation, avec une offre IT et digitale, pour répondre aux enjeux de leurs nouveaux Business Model avec une garantie de contrôle et de coûts maîtrisés dans un contexte de Time to Market et d'agilité.

Groupe Open inscrit sa démarche dans une logique d'avenir par la mise en œuvre de ses valeurs d'entreprise : Pertinence, Audace, Ethique & Responsabilité, Passion et Engagement et son engagement sociétal.

Pour en savoir plus sur Groupe Open : www.open.global

Nathalie Mrejen – Communication

Tel : 01 71 06 31 28

nathalie.mrejen@open-groupe.com

Relations médias - Agence Wellcom – Julie Vautrin & Camille Ruols - Tél.: 01 46 34 60 60

julie.vautrin@wellcom.fr | camille.ruols@wellcom.fr

AVERTISSEMENT

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre d'acquérir des titres. L'Offre ne sera réalisée que conformément à la documentation d'offre qui contiendra les termes et conditions complets de l'Offre. La documentation d'offre sera soumise à l'examen de l'AMF et l'Offre ne sera ouverte qu'après obtention de la décision de conformité de l'AMF. Toute décision relative à l'Offre doit se fonder exclusivement sur l'information contenue dans la documentation d'offre.

Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. La diffusion de ce communiqué, l'Offre et son acceptation peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. L'Offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer.

Groupe Open décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation de ces restrictions par qui que ce soit.

COMMUNIQUE DU 6 OCTOBRE 2020
DEPOT DU PROJET DE NOTE D'INFORMATION ETABLI PAR LA
SOCIETE



EN REPONSE AU PROJET D'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT VISANT
SES ACTIONS INITIEE PAR LA SOCIETE

New GO

Agissant de concert avec Montefiore Investment V S.L.P., Monsieur Frédéric Sebag, Monsieur Laurent Sadoun, Monsieur Guy Mamou-Mani, Madame Valérie Benvenuto, SC Double Impact Investissement, Gadax Conseil, Avya Partners, Madame Léa Sebag, Madame Allison Sebag, Monsieur Zacharie Sebag, Monsieur Axel Mamou-Mani, Monsieur Gary Sadoun, Monsieur Michaël Sadoun et D&A



Le présent communiqué a été établi par Groupe Open et est diffusé en application des dispositions de l'article 231-26 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l' « **AMF** »).

Le projet d'offre publique d'achat, le projet de note d'information de New GO et le projet de note d'information en réponse de Groupe Open (le « Projet de Note en Réponse ») restent soumis à l'examen de l'AMF.

Le Projet de Note de Réponse qui a été déposé auprès de l'AMF le 6 octobre 2020 est disponible sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de Groupe Open (<https://www.open.global/fr>) et peut être obtenu sans frais au siège social de Groupe Open, 24-32 rue Jacques Ibert, Carré Champerret - 92300 LEVALLOIS-PERRET.

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de Groupe Open seront déposées auprès de l'AMF et mises à la disposition du public selon les mêmes modalités, au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre.

Un communiqué sera diffusé, au plus tard la veille de l'ouverture de l'offre, pour informer le public des modalités de mise à disposition de ces documents.

AVIS IMPORTANT

Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre au public et n'est pas destiné à être diffusé dans les pays autres que la France. La diffusion de ce communiqué, l'Offre et son acceptation peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. L'Offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'Offre ferait l'objet de telles restrictions. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer. Groupe Open décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation de ces restrictions par qui que ce soit.



Chiffre d’Affaires 3^{ème} trimestre 2020

68,6 M€ | -2,2%

Paris, le 15 Octobre 2020 – Groupe Open (ISIN : FR 0004050300 ; segment NextEconomy – 972, services informatiques), Entreprise de Services du Numérique, publie le chiffre d’affaires du 3^{ème} trimestre 2020.

<i>En M€</i>	2020	2019	Croissance
1 ^{er} trimestre	78,5	81,0	-3,2%
2 ^{ème} trimestre	69,4	75,2	-7,8%
3^{ème} trimestre	68,6	70,1	-2,2%
TOTAL	216,5	226,4	-4,4%

	<i>En M€</i>	2020	2019	Croissance
3^{ème} Trimestre	France	67,1	68,7	-2,4%
	International	1,6	1,4	+11,3%
	Total	68,6	70,1	-2,2%
TOTAL	France	211,6	222,3	-4,8%
	International	4,9	4,1	+20,9%
	Cumul 9 mois	216,5	226,4	-4,4%

Sur ce 3^{ème} trimestre, Groupe Open enregistre une décroissance de son chiffre d’affaires de -2,2%, se fixant à 68,6 millions d’euros.

Sur les 9 premiers mois de l’année 2020, la baisse enregistrée est de -4,4%, pour un chiffre d’affaires de 216,5 millions d’euros.

Cette décroissance s’explique par la baisse du taux d’occupation et de l’effectif productif interne (3 150 collaborateurs à fin septembre 2020 contre 3 250 à fin décembre 2019).

Offre Publique d’Achat

Le 6 octobre 2020, les fondateurs de Groupe Open, en association avec un fonds géré par Montefiore Investment, ont déposé auprès de l’Autorité des marchés financiers un projet d’offre publique d’achat visant les actions Groupe Open au prix de 15,0 euros par action, afin d’accompagner la transformation de l’entreprise.

Le projet de note d’information de l’initiateur et le projet de note en réponse de la société, incluant le rapport complet de l’expert indépendant, sont disponibles sur [le site internet de la société](#).

Perspectives

Dans ce contexte toujours incertain, Groupe Open confirme sa prévision pour l'année 2020 : un chiffre d'affaires en décroissance de l'ordre de 5% et un résultat opérationnel courant autour de 4%.

**Le Chiffre d'Affaires annuel 2020 sera annoncé par communiqué de presse
Jeudi 21 Janvier 2021 après bourse.**

(*) Nota bene : Définition des indicateurs alternatifs de performance (non définis par les normes IFRS)

Groupe Open utilise l'indicateur financier suivant, non défini par les normes IFRS : Croissance organique

Cet indicateur – Croissance organique - est calculé ainsi :

- Cet indicateur mesure l'évolution du chiffre d'affaires net par rapport à la même période de l'année précédente, hors effet de change et hors variation de périmètre ;
- L'effet change est obtenu en appliquant les taux de change de l'année précédente aux ventes de l'année en cours et en calculant la différence avec les ventes de l'année en cours.
- L'effet périmètre est constitué :
 - Des ventes de l'année en cours réalisées par les entités non présentes dans le périmètre de consolidation sur la même période de l'année précédente, et ce jusqu'à leur date anniversaire d'intégration,
 - De la réduction des ventes liée aux activités cédées, non présentes dans le périmètre de consolidation de l'année en cours mais intégrées dans les ventes de la même période de l'année précédente, et ce jusqu'à la date anniversaire de la cession.

Agrégat	09/2020	09/2019	Variation en %	Dont effet Change	Dont effet Périmètre	Dont croissance organique
Chiffre d'affaires net	216,5	226,4	-4,4%	0%	0%	-4,4%

Nathalie Mrejen – Communication

Tel : 01 71 06 31 28

nathalie.mrejen@open-groupe.com

A propos de Groupe Open

Avec **3645 collaborateurs** et un chiffre d'affaires de **304 M€** en 2019, Groupe Open se positionne comme un **acteur majeur des services du numérique** et intervient principalement en France (international Luxembourg et Roumanie).

Groupe Open accompagne les entreprises et les organisations dans leur transformation, avec une offre IT et digitale, pour répondre aux enjeux de leurs nouveaux Business Model avec une garantie de contrôle et de coûts maîtrisés dans un contexte de Time to Market et d'agilité.

Groupe Open inscrit sa démarche dans une logique d'avenir par la mise en œuvre de ses valeurs d'entreprise : Pertinence, Audace, Ethique & Responsabilité, Passion et Engagement et son engagement sociétal.

Pour en savoir plus sur Groupe Open : www.open.global

Relations médias - Agence [Wellcom](http://www.wellcom.fr) – Julie Vautrin & Camille Ruols - Tél.: 01 46 34 60 60
julie.vautrin@wellcom.fr | camille.ruols@wellcom.fr